

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 novembre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-2078

présenté par
Mme Dalloz

ARTICLE 38**ÉTAT B****Mission « Direction de l'action du Gouvernement »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

| Programmes | + | - |
|--|-------------|------------|
| Coordination du travail gouvernemental | 0 | 17 000 000 |
| Protection des droits et libertés | 0 | 0 |
| TOTAUX | 0 | 17 000 000 |
| SOLDE | -17 000 000 | |

EXPOSÉ SOMMAIRE

En 2020, les services du Premier ministre ont décidé de ne plus procéder au remboursement des personnels mis à disposition par le ministère des armées, au titre de la participation de ces derniers à la coordination de la politique de sécurité et de défense nationale. Cette décision entraîne une économie d'affichage de 17 millions d'euros sur la mission *Direction de l'action du Gouvernement*.

Cet amendement d'appel prévoit de réduire de 17 millions d'euros la dotation en autorisations d'engagement et en crédits de paiement de l'action 2 *Coordination de la sécurité et de la défense* du

programme 129 *Coordination du travail gouvernemental*, et vise à signaler ce report de charge sur le ministère des armées. Cette mesure est injustifiée, et participe à l'illisibilité de la présentation budgétaire des différentes missions.